

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Objet : Observations enquête PPR du Bastan

Date : Fri, 22 Jul 2022 10:28:50 +0200 (CEST)

De : > dominique.nogue (par Internet) <dominique.nogue@laposte.net>

Répondre à : dominique.nogue@laposte.net

Pour : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes observations concernant l'enquête publique relative à la révision du PPR de la commune de SERS.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement.

— Pièces jointes : —

Observation CE PPR.pdf

181 Ko

Dominique NOGUE
11, rue du Soula
65120 ESTERRE
Portable : 06 48 46 46 09

Esterre le 20/07/2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Lors de ma visite du jeudi 30/06/2022, j'ai pris connaissance du projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit sur la commune de SERS, qui fait l'objet d'une enquête publique.

La lecture de ces documents appelle de ma part l'observation suivante dont je vous ai fait part oralement :

Je suis propriétaire indivis de la parcelle 624 section A, commune de SERS.

Sur le PPR actuel, la parcelle est classée en zone rouge côté Lanne et l'autre partie, côté village urbanisé, est classée en zone constructible dans le zonage du PLU (cf plan ci-joint).

Je note que ce projet classe la totalité de la parcelle 624 en zone rouge, aléa fort avalanche.

Je suis très étonné car, de mémoire d'homme, cette partie de la parcelle n'a jamais été impactée par une avalanche. Il est d'ailleurs aisé de constater qu'une avalanche ne pourrait effectuer un virage tel, qu'elle éviterait les parcelles situées à côté et en dessous de la parcelle 624, qui sont, quant à elles, classées en zone bleue.

Cette remarque est d'ailleurs reprise dans le courrier du 19/10/2021 de M. le maire. Il constate en effet que *« l'expertise détaillée a permis de conduire une concertation fructueuse en écartant, des zones inconstructibles dites « rouge », des habitations historiques du centre du village. En revanche,.... a maintenu en zone rouge des ensembles bâtis plus récents ainsi que des zones urbanisables du PLU »*.

Je serai preneur d'une explication technique sur les trajectoires que pourrait emprunter une avalanche dans cet endroit.

Je souhaiterais que cette observation soit prise en compte et qu'elle puisse faire l'objet d'une nouvelle expertise pour modifier ce zonage.

Je me tiens à votre disposition et à celle des experts pour tout éclaircissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire-enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Valable du 01/06/21



 Parcelle
passeet l'objet
de mon observation